

# PANORAMA DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES • 2018

## FICHE RÉGIONALE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

### DÉFINITIONS

**L'entreprise agroalimentaire** considérée ici est une entreprise dont l'activité principale au sens de la NAF rév. 2 (2008) concerne les « industries alimentaires », la « fabrication de boissons ». Ce champ exclut donc ici, l'artisanat commercial et le commerce de gros. L'entreprise est prise dans son acception « unité légale », c'est-à-dire qu'à chaque numéro SIREN attribué par le répertoire national des entreprises géré par l'Insee correspond une unité. Seules les entreprises dont au moins 80 % des salariés se trouvent dans la région sont incluses dans les données concernant les entreprises agroalimentaires (entreprises mono-régionales ou quasi mono-régionales).

**L'établissement** est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, un site de vente, un magasin d'une coopérative, etc. Il constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Il est identifié par son numéro SIRET de 14 chiffres.

## CHIFFRES CLÉS

### LES IAA EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR EN 2015



**3 363,3**  
millions d'euros  
de chiffre d'affaires  
dont **869,9** réalisés  
à l'export <sup>(1)</sup>



**13 606**  
salariés au  
31 décembre 2015 <sup>(2)</sup>



**1 833**  
établissements <sup>(1)</sup>



**1 051**  
entreprises <sup>(2)</sup>



**2 %**  
du chiffre d'affaires  
des IAA en France <sup>(2)</sup>



**13,5 %**  
du chiffre d'affaires  
manufacturier  
régional <sup>(2)</sup>



**12,5 %**  
de l'emploi  
manufacturier  
régional <sup>(1)</sup>

Ne sont pas pris en compte dans l'analyse et les données présentées :

- l'artisanat commercial : **1 009,1** millions d'euros de CA, **13 250** salariés au 31 décembre 2015 et **4 127** établissements ;
- le commerce de gros : **7 186,1** millions d'euros de CA, **16 758** salariés au 31 décembre 2015 et **2 900** établissements.

(1) Source : Insee, CLAP 2015 – Traitement SSP

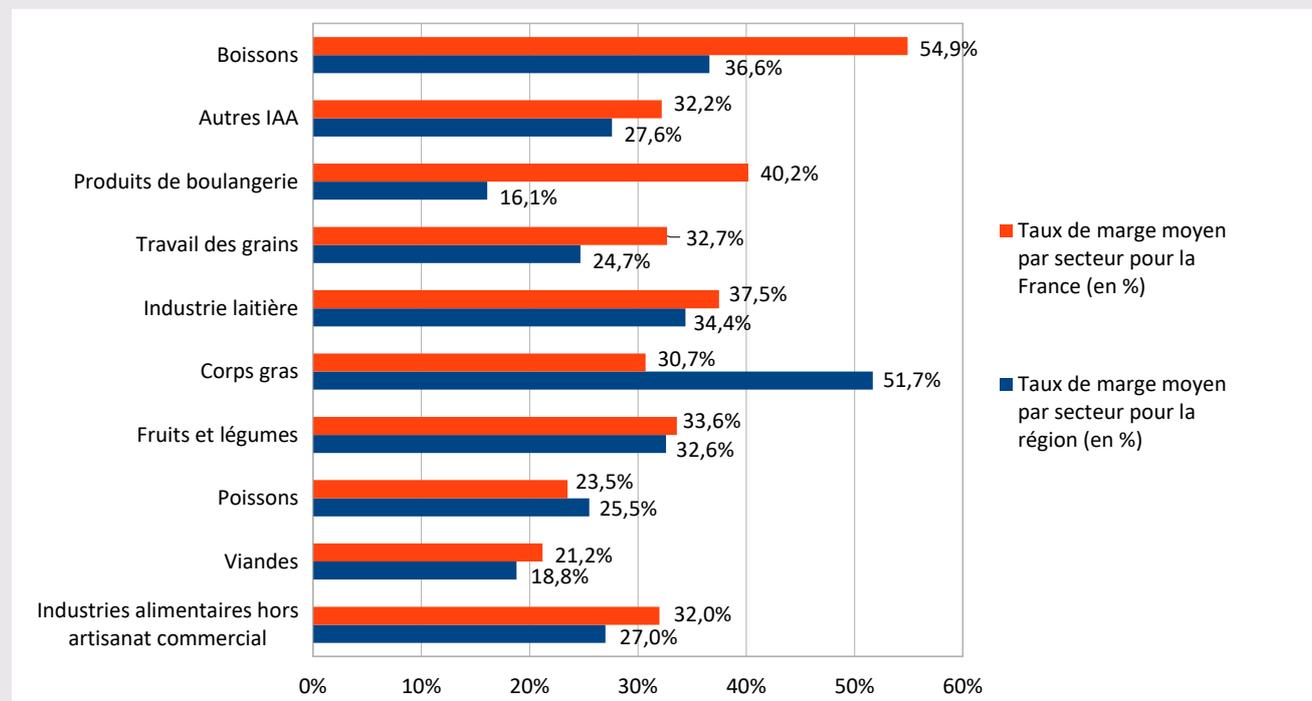
(2) Source : Insee, ESANE 2015 – Traitement SSP

N.B : Les chiffres présentés ne sont pas comparables à ceux de l'édition 2016 en raison d'une analyse statistique différente.

# DYNAMIQUES DES ENTREPRISES

## TAUX DE MARGE PAR SECTEUR EN 2015

Source : Insee, ESANE 2015 - traitement SSP

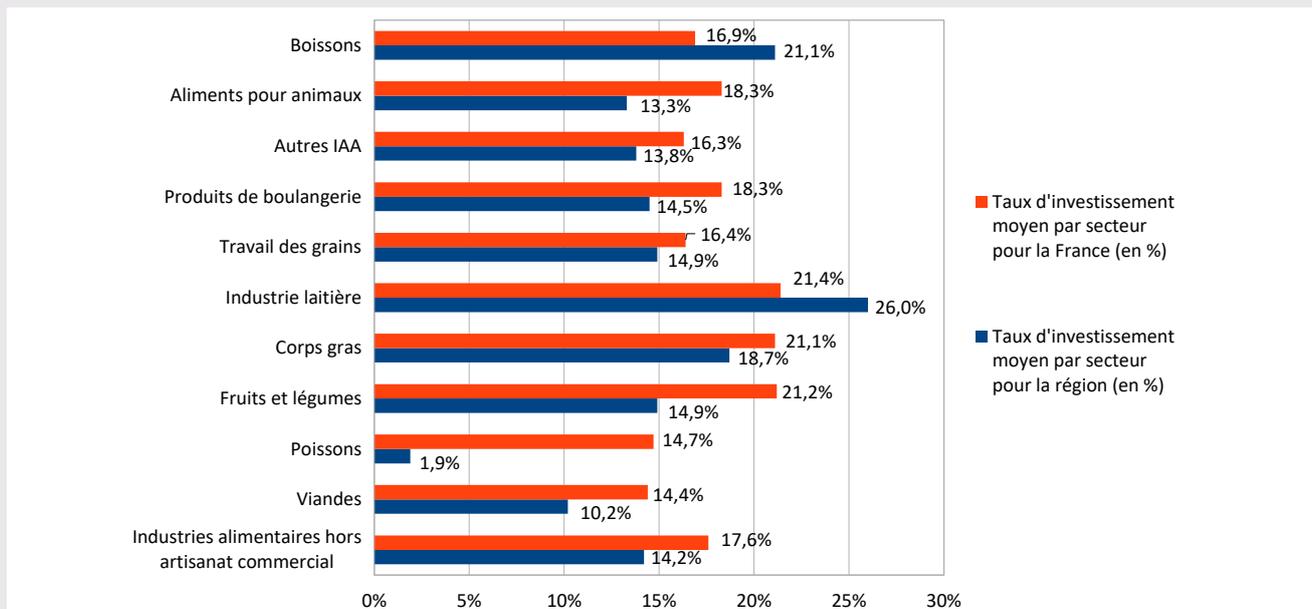


Note : Taux de marge = EBE / Valeur ajoutée aux coûts des facteurs.

Champ : Entreprises mono ou quasi mono-régionales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ; France

## TAUX D'INVESTISSEMENT PAR SECTEUR EN 2015

Source : Insee, ESANE 2015 - traitement SSP



Note : Taux d'investissement = Investissements corporels bruts hors apports / Valeur ajoutée - y compris autres produits et autres charges

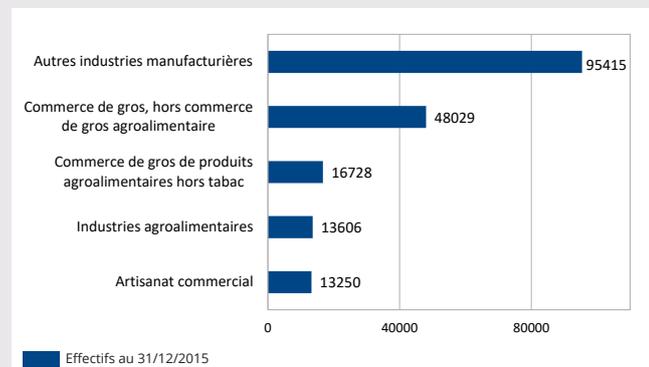
Champ : Entreprises mono ou quasi mono-régionales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ; France

N.B. : Certains secteurs ne sont pas présentés en raison de la confidentialité des données. Le taux d'investissement doit être interprété avec prudence en raison de sa variabilité d'une année sur l'autre.

# L'EMPLOI DANS LES IAA, ÉVOLUTIONS ET SPÉCIFICITÉS

## EFFECTIFS SALARIÉS PAR SECTEUR EN 2015

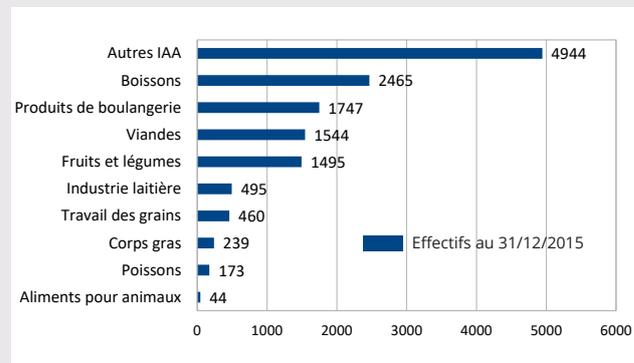
Source : Insee, CLAP 2015 - traitement SSP



**Note :** L'industrie agroalimentaire (et ses composants) est hors artisanat commercial  
**Champ :** Effectifs au 31 décembre des établissements situés dans la région Provence-Alpes-Côte d'azur

## EFFECTIFS SALARIÉS PAR SECTEUR AGROALIMENTAIRE EN 2015

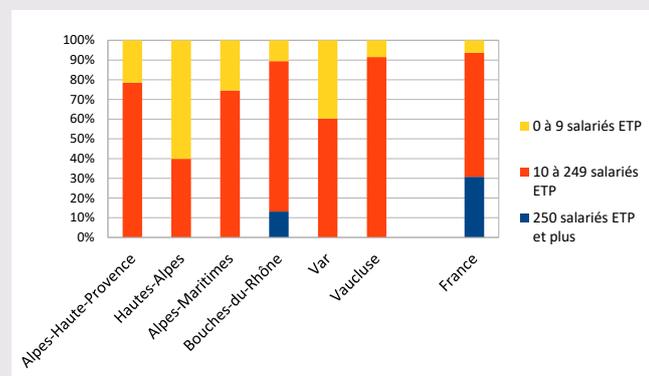
Source : Insee, CLAP 2015 - traitement SSP



**Note :** L'industrie agroalimentaire (et ses composants) est hors artisanat commercial  
**Champ :** Effectifs au 31 décembre des établissements situés dans la région Provence-Alpes-Côte d'azur

## EMPLOI PAR DÉPARTEMENT ET TAILLE D'ÉTABLISSEMENTS EN 2015

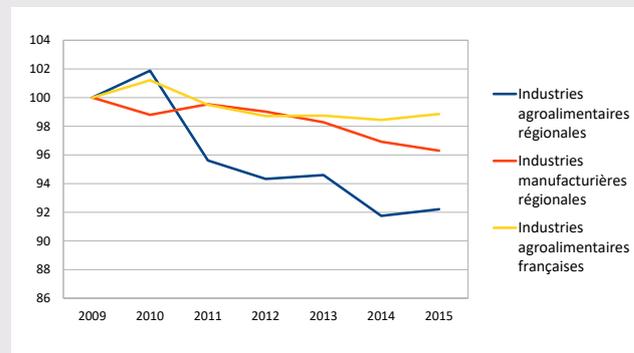
Source : Insee, CLAP 2015 - traitements SSP



**Champ :** Effectifs au 31 décembre des établissements situés dans la région Provence-Alpes-Côte d'azur et en France

## EFFECTIFS SALARIÉS POUR LA RÉGION PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR, BASE 100 EN 2009

Source : Insee, CLAP 2015 - traitements SSP



**Champ :** Effectifs au 31 décembre des établissements situés dans la région Provence-Alpes-Côte d'azur et en France

## NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ET EMPLOI DES IAA PAR DÉPARTEMENT DANS LA RÉGION

DÉPARTEMENT	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS	EFFECTIF SALARIÉ AU 31/12/2015
Alpes de-Haute-Provence	124	842
Hauts-Alpes	116	286
Alpes Maritimes	295	1 195
Bouches-du-Rhône	584	5 548
Var	395	1 263
Vaucluse	319	4 472

**Champ :** France - Ensemble des unités légales mono et quasi-mono régionales des IAA  
**Source :** Insee, CLAP 2015, ESANE 2015 - traitements SSP

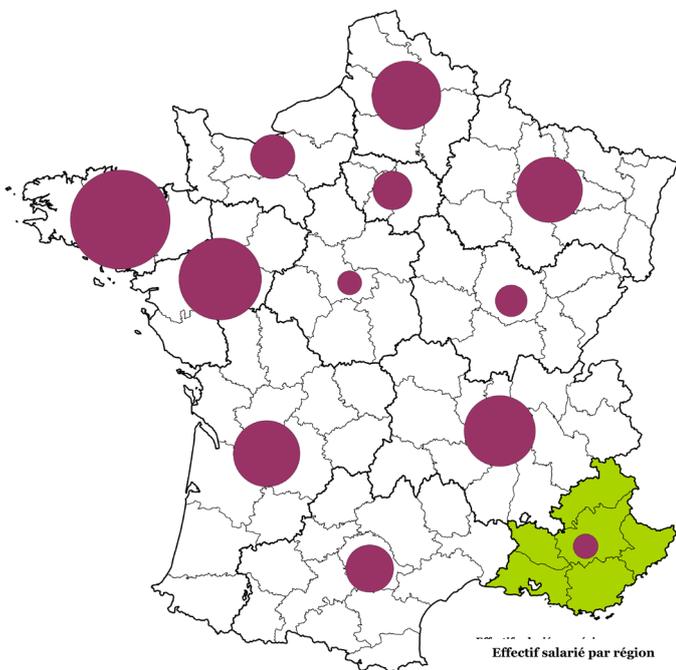
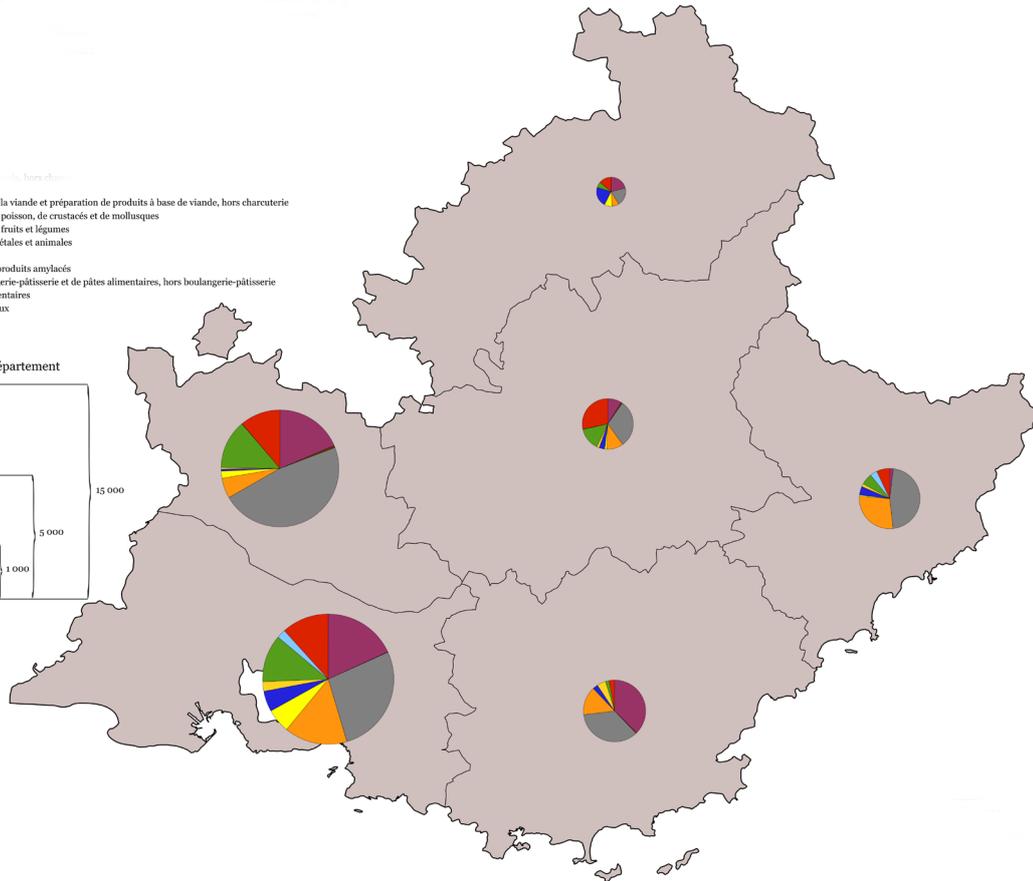
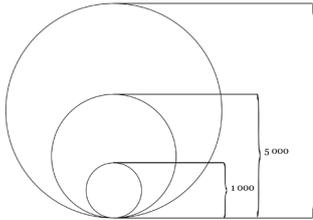
# Répartition des effectifs salariés des IAA par secteur et par département

Clap 2015

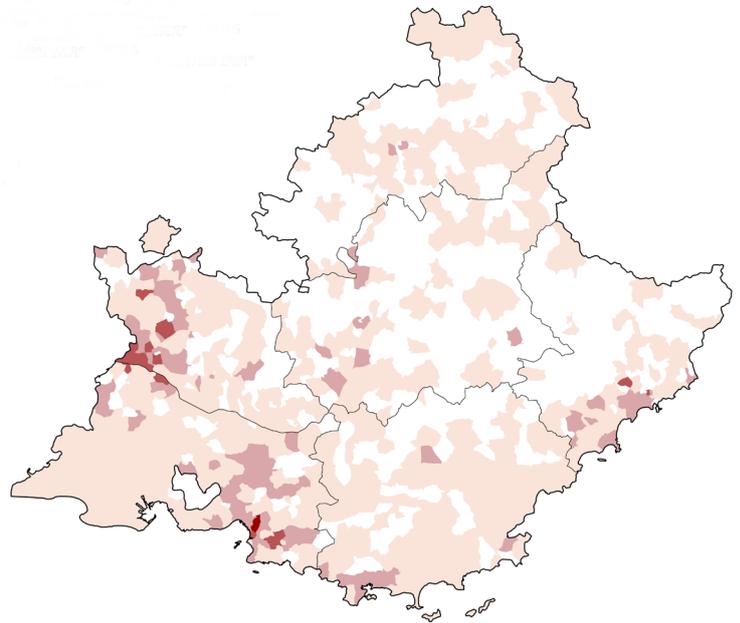
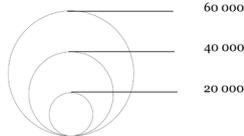
## Identification des secteurs

- Code NAF 10.1 : Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, hors charcuterie
- Code NAF 10.2 : Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
- Code NAF 10.3 : Transformation et conservation de fruits et légumes
- Code NAF 10.4 : Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales
- Code NAF 10.5 : Fabrication de produits laitiers
- Code NAF 10.6 : Travail des grains ; fabrication de produits amylacés
- Code NAF 10.7 : Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires, hors boulangerie-pâtisserie
- Code NAF 10.8 : Fabrication d'autres produits alimentaires
- Code NAF 10.9 : Fabrication d'aliments pour animaux
- Code NAF 11.0 : Fabrication de boissons

## Effectifs salariés au 31 décembre par département



## Effectif salarié par région



## DENSITÉ D'EMPLOI DANS LE SECTEUR DES IAA CLAP 2015

### Densité d'emploi par commune

- Pas d'établissement
- Moins de un emploi/km<sup>2</sup>
- de 1 à 10 emplois/km<sup>2</sup>
- de 10 à 50 emplois/km<sup>2</sup>
- plus de 50 emplois/km<sup>2</sup>

# ANALYSE DES ENJEUX RÉGIONAUX ET VALORISATION DES INITIATIVES COLLECTIVES

## UN TISSU AGROALIMENTAIRE DENSE DE PETITES ENTREPRISES

L'industrie agroalimentaire est un secteur industriel important dans l'emploi régional, avec 12 % des emplois salariés de l'industrie manufacturière. Il est marqué par la présence d'un grand nombre de petits établissements de moins de 10 salariés qui représentent 85 % du tissu agro-industriel, aux côtés de leaders mondiaux (Haribo Ricqlès Zan, McCormick, Continental Foods...).

Les entreprises mono ou quasi-mono-régionales (cf. définitions) rassemblent 70 % des emplois agroalimentaires de la région.

La présence du port de Marseille et de la zone de production légumière et fruitière du Vaucluse expliquent la concentration particulièrement importante des entreprises agroalimentaires dans l'Ouest de la Région. L'Est du territoire se caractérise par des petites entreprises qui représentent l'essentiel des structures et une part importante des emplois salariés.

Le taux de marge de l'industrie alimentaire (hors artisanat commercial) est de 27 %, en baisse de 6 points par rapport à 2014. Néanmoins, ce taux a progressé dans la fabrication des boissons (37 %) et atteint son maximum dans la fabrication d'huiles et graisses (52 %). À l'opposé, le secteur de la boulangerie industrielle et des pâtes présente le taux de marge le plus faible (16 %).

Le taux d'investissement dans les boissons (21 %) est plus important que dans l'industrie alimentaire (14 %). La fabrication d'huiles se démarque encore du reste de l'industrie alimentaire avec un taux de 19 %.

La situation géographique favorise les exportations qui représentent 26 % du chiffre d'affaires réalisé en 2015, à un niveau bien plus élevé que dans les autres régions françaises, mais en baisse de 130 M€ (7 %) par rapport à 2014. Le secteur des « autres produits

alimentaires » concentre plus de 70 % du chiffre d'affaires à l'export. Les huiles et graisses raffinées et la fabrication de boissons arrivent respectivement en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> position.

Après une réduction des effectifs consécutive à la crise de 2009-2010 (-13 % entre 2010 et 2012, puis -2,7 % entre 2012 et 2014), une très légère reprise de l'emploi a eu lieu en 2015 (+0,5 %), en particulier dans le secteur des fruits et légumes, dans la boulangerie industrielle et la fabrication de pâtes. La hausse est sensible dans les Bouches-du-Rhône où la création d'établissements s'accompagne d'une hausse des effectifs, à l'opposé du Var où le nombre d'établissements et de salariés sont en baisse.

## UNE RÉGION MARQUÉE PAR LA DIVERSITÉ DES PRODUCTIONS

La région se distingue par la prédominance de la fabrication d'autres produits alimentaires, des boissons, de la boulangerie-pâtisserie industrielle et pâtes et de la transformation des fruits et légumes, tant en termes d'emploi qu'en termes de résultats économiques. La transformation de produits animaux, viande, poisson et produits laitiers est minoritaire, bien qu'on puisse noter une légère augmentation des établissements et de l'emploi dans l'industrie laitière.

Le secteur des boissons comprend notamment les coopératives viticoles, qui se caractérisent par leur petite taille et un lien direct avec l'amont agricole. En dehors du secteur viticole et oléicole, les outils industriels de 1<sup>re</sup> transformation de la production régionale sont peu nombreux. À noter parmi eux Provence Tomates (coulis et concentré de tomates), AlpUnion (fruits confits), Alazard et Roux (viande de taureau, bovin et ovin), Sojufel (jus de fruits).

Le secteur des « autres produits alimentaires » regroupe des productions diverses : cacao, confiserie, thé

et café, condiments (épices, herbes de Provence), plats préparés, aliments diététiques... Elles diffèrent tant par leur nature que par leurs résultats économiques. Ainsi, la fabrication de condiments et d'assaisonnements dégage un fort taux de productivité du travail et une rentabilité économique importante. À l'inverse, la production de cacao, chocolat et confiserie présente les ratios les plus faibles.

## ATOUTS ET FAIBLESSES : OUVERTURE SUR LE BASSIN MÉDITERRANÉEN ET STRUCTURES D'APPUI À L'INNOVATION, MAIS FAIBLE STRUCTURATION AVEC L'AMONT.

La région dispose de réels atouts sur lesquels s'appuient les entreprises. D'une part, elle bénéficie d'une situation géographique privilégiée, du fait d'une ouverture vers le bassin méditerranéen offerte par le port autonome de Marseille. Le développement de l'innovation repose notamment sur des centres de recherche et d'innovation technologique dédiés à l'agroalimentaire (présence d'un CRITT agroalimentaire et d'un site du CTCPA), sur un pôle de compétitivité dédié aux filières végétales régionales, Terralia, et sur des laboratoires de recherche en nutrition humaine reconnus au niveau national.

Les industries régionales de la confiserie, biscuiterie, plats cuisinés et fruits et légumes, valorisent des savoir-faire avec une connotation « terroir » liée à l'image de la Provence. De nombreux produits utilisent des recettes ou des ingrédients typiques de l'alimentation méditerranéenne. L'attrait croissant des consommateurs pour la naturalité des produits et le développement de marchés sur l'alimentation végétale constitue de ce fait une opportunité de développement en France et à l'international.

La présence de bassins de production légumière et fruitière représente un atout potentiel pour sécuriser les

approvisionnements des industries agroalimentaires régionales et valoriser l'origine des produits. Cependant, la mise en place d'une structuration des filières entre l'amont agricole et l'industrie se heurte à la dispersion des volumes entre de nombreux producteurs agricoles, au manque d'outils de première transformation et à la concurrence des marchés du frais.

## INITIATIVES RÉGIONALES

L'écosystème des structures d'accompagnement a permis l'émergence d'initiatives relatives à la formation, la structuration des filières et l'innovation.

Le campus des métiers et des qualifications Agrosociétés, agroalimentaire et alimentation (Campus 3A) a ainsi réalisé un site internet répertoriant l'ensemble des formations régionales de ce périmètre, et développé les échanges entre acteurs de la formation et représentants professionnels. Dans ce contexte, une formation d'ingénieur agronomie, alimentation, environnement par apprentissage a ouvert en septembre 2017 à Avignon. Elle complète les formations agroalimentaires (BTS, licence professionnelle) avec une formation ingénieur et une insertion possible auprès d'entreprises régionales.

La structuration de la filière amandes régionale a connu une nouvelle étape avec la création de l'interprofession française de l'amande, France Amande, le 5 juillet 2018. Cet événement fait suite à une démarche déjà engagée en 2015 sous l'égide de la Chambre régionale d'agriculture, regroupant des producteurs et des acteurs de la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> transformation, et qui avait débouché sur la création du Syndicat des producteurs d'amandes de Provence et un plan de relance de l'amande. Ce plan a

pour objectif de relancer la production d'amandes mais aussi de relocaliser les approvisionnements, sécurisant ainsi les besoins des utilisateurs.

En juin 2018, la région a accueilli la Semaine nationale de l'innovation agroalimentaire, avec l'organisation de plusieurs concours d'innovation agroalimentaires : Ecotrophelia France destiné aux étudiants en agroalimentaire, Innovafood dédié aux filières végétales, organisé par le pôle de compétitivité Terralia, le Jury européen SIAL Rising Start-ups et la Commission nationale Food For Life (ANIA). Une « Nuit de l'innovation » a rassemblé les décideurs de grands groupes agroalimentaires, des entrepreneurs de la filière, des start-ups et les acteurs de l'accompagnement de l'agroalimentaire régional.

## PRINCIPAUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES RÉGIONALES

Mises en valeur lors des États généraux de l'alimentation, les attentes croissantes pour une alimentation de qualité, de proximité et durable incitent les entreprises à développer leur approvisionnement local et proposer des produits mettant en valeur le territoire.

Les leviers majeurs pour y parvenir participent à la structuration des filières avec l'amont agricole, mais sont encore à mettre en œuvre : création d'outils de 1<sup>re</sup> transformation (découpe, surgélation de légumes) adaptés aux besoins de la restauration collective et la seconde transformation, mise en place de contractualisation pluriannuelle et de stratégies de filières adaptées aux spécificités régionales (riz, blé dur...).

La diversification des circuits de commercialisation est un levier important

pour améliorer le partage de la valeur avec la distribution. Elle peut prendre diverses formes comme le développement de la vente sur des circuits de proximité, la vente en ligne, ou encore la présence dans la restauration hors foyer. L'intégration des entreprises agroalimentaires aux dynamiques territoriales des projets alimentaires territoriaux est un enjeu fort, tout comme la création de systèmes hybrides entre circuits courts et circuits longs.

L'export peut également permettre de diversifier les débouchés des petites et moyennes entreprises de la région. L'accompagnement des entreprises sur les aspects stratégiques et réglementaires, la mutualisation inter-entreprises avec la mise en place de clubs et de prospections communes de marché sont des aspects incontournables pour accompagner ces entreprises. Le déploiement en région du Plan stratégique à l'export du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et le lancement de la « Team Sud export » dans le cadre de la réforme de l'accompagnement à l'export constituent une occasion d'améliorer pour les entreprises la lisibilité des accompagnements proposés par les acteurs publics. Enfin, le changement climatique est un autre défi pour les entreprises agroalimentaires. Il leur reste encore des marges de progrès sur leur consommation énergétique et sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Pour les coopératives vinicoles, dans le prolongement immédiat des exploitations agricoles, les impacts seront directs et l'adaptation indispensable.

Face à ces multiples enjeux, la mutualisation et les actions collectives constituent encore un objectif fondamental pour les entreprises agroalimentaires de Provence-Alpes-Côte d'Azur. ■

# EN SAVOIR +

Panorama des industries agroalimentaires :  
<http://agriculture.gouv.fr/le-panorama-des-industries-agroalimentaires>

## LES SITES STATISTIQUES

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/DONNEES-STATISTIQUES>  
<http://paca.direccte.gouv.fr/etudes-et-statistiques>

## LES SITES PROFESSIONNELS

La Fédération Régionale des Industries Agroalimentaires  
[www.friaa-paca.com](http://www.friaa-paca.com)

Coop de France Alpes Méditerranée  
<http://www.coopdefrance-alpesmediterranee.coop/>

Aval Bio Paca  
<http://avalbiopaca.com/>

## Observatoires

ORM Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Observatoire régional des métiers  
<http://www.orm-paca.org/La-prospective-regionale-en-PACA-Etude-pilote-sur-l-industrie-agroalimentaire>

Observatoire PACA Conjoncture  
<http://www.observation-paca-conjoncture.org/>

CARIF PACA, système d'information dans les domaines de l'emploi et de la formation  
<http://www.espace-competences.org/fr/espace-pro/accueil.aspx>

## PÔLES, ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE ET DE FORMATION, CENTRES TECHNIQUES

Pôle de compétitivité TERRALIA  
<http://www.pole-terralia.com>

Campus Agrosociences, agroalimentaire, alimentation  
<http://www.campus3a-paca.fr/>

CRITT agroalimentaire Provence-Alpes-Côte d'Azur, centre régional d'innovation et de Transfert de Technologie IAA  
<http://critt-iaa-paca.com/accueil/>

CTCPA (Centre Technique de Conservation des Produits Agricoles)  
<http://www.ctcpa.org/>

## DRAAF PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Service régional de l'économie et du développement durable des territoires -  
132, Boulevard de Paris - CS 70059, 13331 Marseille cedex 03 -  
Tél. 04 91 16 79 69 - Fax 04 91 77 57 39

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

Fiche rédigée par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Octobre 2018